AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1913
FR0000130692-FS0903

24 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2023, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 novembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 299 669 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 225 380 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.